

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux, lesquels forment quorum.

Absent; M. Gilles Gosselin

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2019-10-158

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Claude Caron et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mois septembre ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrit à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Situation financière (juin/novembre).
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Rencontre lancement MADA .M.R.C
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption du règlement 285 sur le cannabis
 - 8.2 Acceptation de la demande déposée au Fond de FDT au montant de 13 845. \$
 - 8.3 Nomination représentant 2019-2020 de la bibliothèque.
 - 8.4 Demande la police d'assurance
 - 8.5 Invitation MRC rencontre d'information au plan d'action du développement des communautés 17 octobre
 - 8.6 Résolution TECQ
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Rencontre avec l'inspecteur municipal
 - 9.2 Décompte provisoire # 3
 - 9.3 Quittances des fournisseurs
 - 9.4 Directive de changement

- 9.5 Journée d'information sur l'eau 7 novembre
10. Sécurité publique ;
- 10.1
11. Voirie ;
- 11.1 Lettre Marquis Tardif
12. Urbanisme et environnement ;
- 12.1
13. Loisirs et culture ;
- 13.1 Dépenses projet FDT quai
14. Affaires diverses ;
- 14.1 Liste de la correspondance ;
- 14.2 VARIA
- a) Vacances DG du 8 au 15 octobre 2019
- b) Dossier Dupuis
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

2019-10-159 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Claude Caron et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. **PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus : 3 118.80 \$
Salaire DG : 2 293.68 \$
DAS mensuelle : 4 460.80 \$
Bell Mobilité : 54.00 \$
Sogetel : 289.22 \$
Hydro Québec : 248.89 \$

2019-10-160 5. **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **240 977.10 \$** a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, appuyé par Laurent Garneau et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (timbres)	310.43
2	Table des aînés de la MRC d'Arthabaska (don)	50.00
3	Archives Bois-Francs (don)	50.00
4	Receveur Général du Canada (DAS)	1 322.34
5	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 138.46
6	Visa Desjardins (divers achats)	97.46
7	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.56
8	T.C.G. inc. (réfection pluvial & regards sanitaires)	143 921.92
9	André Henri, maire	900.00
10	Michel Prince, conseiller	369.80
11	Christine Marchand, conseillère	369.80
12	Laurent Garneau, conseiller	369.80
13	Claude Caron, conseiller	369.80
14	Jonatan Roux, conseiller	369.80
15	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
16	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
17	Bureau en gros (septembre)	69.52
18	Buropro (septembre)	232.22
19	La Capitale (septembre)	914.78
20	Épicerie du Coin (août)	41.57
21	Entretien Général Lemay (septembre)	737.27
22	Excavation Marquis Tardif inc. (septembre)	975.73
23	Eurofins Environex (septembre)	331.71
24	Gesterra (août & sept.)	22 255.90
25	Hamel Propane inc. (loc. réservoirs / septembre)	430.98
26	Hydro-Québec (éclairage public / septembre)	248.89
27	Sogetel (octobre)	289.22
28	Therrien Couture avocats S.E.N.C.R.L. (avocat / juillet)	651.91
29	Carrières P.C.M. inc. (gravier 0-3/4)	4 433.37
30	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (frais annuel / biblio)	130.00
31	Les Services EXP inc. (ingénieur - surveillance chantier & travaux)	7 174.44
32	Librairie Renaud-Bray (livre / biblio)	31.45
33	N. Faucher Entrepreneur Électricien (quai & guérite)	1 892.53
34	Solutions Zen Média (site web)	488.64
35	Ville de Disraëli (quote-part #4)	1 229.77
36	Ministre des Finances (2e versement SQ)	38 867.00
37	Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
38	Total des salaires & déplacements :	5 163.55
	TOTAL :	240 977.10 \$

6. SITUATION FINANCIERE (JUN/NOVEMBRE).

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 RENCONTRE LANCEMENT MADA M.R.C

Madame Christine Marchand, conseillère responsable de la politique MADA présente un résumé de cette rencontre.

8. ADMINISTRATION

2019-10-161

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 285 SUR LE CANNABIS

MUNICIPALITÉ SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

RÈGLEMENT NO 285

RÈGLEMENT SUR LE CANNABIS

CONSIDÉRANT :

- 1 La *Loi sur le Cannabis* (L.C. 2018, ch. 16);
- 2 La *Loi encadrant le cannabis* a été adoptée le 12 juin 2018;
- 3 Qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer la consommation du cannabis dans une place publique;
- 4 Qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la session ordinaire du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Cannabis : Plante de cannabis et toute chose visée à l'annexe 1 de la *Loi sur le cannabis*, L.C. 2018, ch. 16. Sont exclues de la présente définition les choses visées à l'annexe 2 de la même loi.

Place publique : Désigne tout chemin, rue, ruelle, place ou voie publique, allée, passage, trottoir, escalier, jardin, aire de repos, piscine, aréna, patinoire, centre communautaire, terrain de tennis, piste multifonctionnelle, promenade, sentier pédestre, piste cyclable, terrain de jeux, estrade, stationnement à l'usage du public, tout lieu de rassemblement extérieur où le public a accès.

ARTICLE 2 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement sur le cannabis »;

ARTICLE 3 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

ARTICLE 4 – INTERDICTION DE CONSOMMER DANS LES ENDROITS, PLACES PUBLIQUES ET PARCS

Il est interdit à toute personne dans un endroit public, dans une place publique ou dans un parc de consommer du cannabis. Est présumée consommer du cannabis toute personne qui tient en main un accessoire pouvant servir à consommer du cannabis, notamment les papiers à rouler ou les feuilles d'enveloppe, les porte-cigarettes, les pipes, les pipes à eau, les bongs ou les vaporisateurs.

ARTICLE 5 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SUR PROPOSITION de Claude Caron, appuyé de Laurent Garneau il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le projet de règlement # 285 **soit** adopté.

8.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DÉPOSÉE AU FOND DE FDT AU MONTANT DE 13 845. \$

La MRC d'Athabaska a accepté le projet déposé.

2019-10-162

8.3 NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DU RÉPONDANT POUR LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2020.

En conséquence, il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que les membres du conseil municipal nomment M. Gilles Gosselin comme répondant et Mme Juliette St-Amand, comme coordonnatrice de la bibliothèque des Saints-Martyrs-Canadiens pour l'année 2020.

2019-10-163

8.4 DEMANDE L'ASSUREUR

SUR PROPOSITION de Michel Prince, appuyé de Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la police d'assurance du club de motoneige et l'évaluation des livres de la bibliothèque soit remis à notre compagnie d'assurance.

8.5 INVITATION MRC RENCONTRE D'INFORMATION AU PLAN D'ACTION DU DEVELOPPEMENT DES COMMUNAUTES 17 OCTOBRE

L'invitation a été remise aux élus

2019-10-164

8.6 RESOLUTION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé de Claude Caron, il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement)
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS

9.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

La rencontre a eu lieu durant l'atelier de travail.

2019-10-165

9.2 DECOMPTE PROVISOIRE # 3

Attendu que le décompte progressif numéro 3 a été déposé par la firme EXP.

Attendu que les travaux exécutés sont la réfection du réseau pluvial et des regards sanitaires.

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé de Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil municipal acceptent le paiement du 3^e décompte progressif.

9.3 QUITTANCES DES FOURNISSEURS

Les quittances ont été remis au bureau municipal.

2019-10-166

9.4 DIRECTIVE DE CHANGEMENT

Attendu que les directives de changement proposé par la firme EXP ont été réalisés.

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé de Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les directives de changement réalisé sont acceptées.

2019-10-167

9.5 JOURNEE D'INFORMATION SUR L'EAU 7 NOVEMBRE

Attendu qu'une invitation a été présentée pour assister à une conférence sur l'eau potable à Victoriaville

Attendu que la possibilité est offerte à l'inspecteur municipal d'y assister.

SUR PROPOSITION de Michel Prince, appuyé de Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que les frais d'inscription et de déplacement soient payés par la municipalité.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE

2019-10-168

11.1 LETTRE A MARQUIS TARDIF

Attendu que certains citoyens ont fait part aux élus de recommandations afin d'éliminer des désagréments pour donner suite au déneigement durant la période hivernale :

Diminuer la vitesse.

Ne pas se servir de l'aile de côté placé sur le camion de déneigement afin de ne pas arracher le gazon sur les terrains privé.

SUR PROPOSITION de Christine Marchand, appuyé de Laurent Garneau, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Qu'une lettre soit envoyée à M. Marquis Tardif afin de corriger la situation.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13. LOISIRS ET CULTURE

2019-10-169

13.1 DEPENSES PROJET FDT QUAI

SUR PROPOSITION de Claude Caron, appuyé de Christine Marchand, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'achat de roche et de pierre 03/4 soit acheté et installé au quai municipal la dépense **faisant** partie du programme FDT.

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Demande du Camp Beauséjour
2. Lettre de Dany Vasil
3. Lettre du Club Alléghanish
4. Invitation a un point de presse Carrefour d'entraide bénévole
5. Lettre de regroupement des maisons pour femmes victime de violence conjugale
6. Invitation de madame Sylvie Berthaud a une journée d'actions collectives
7. Invitation à un webinaire pour une représentation des femmes en politique municipale
8. Lettre de journal La Nouvelle/ Union
9. ADMQ répertoire complet de formation municipale 2019-2020
10. Lettre Gilles Gauvreau
11. Lettre de M. Denis Perreault

15. VARIA

a) VACANCES DG DU 8 AU 15 OCTOBRE 2019

2019-10-170

SUR PROPOSITION de Michel Prince, appuyé de Jonatan Roux, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale soit en vacances du 8 au 15 octobre 2019.

b) DOSSIER DUPUIS

Une demande sera présenté à la municipalité de Ham-Sud pour une rencontre formelle dans les plus brefs délais.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de l'assemblée est proposée par Laurent Garneau à 20h05.